

2023-1679
2023-08-03

ROCIMA™ 550 INDUSTRIAL MICROBICIDE

Pour une utilisation dans les peintures et revêtements

COMMERCIAL
AGENT DE CONSERVATION DES MATÉRIEAUX
Solution

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

2-méthyl-(2H)-isothiazol-3-one

9,7 %

NO. D'HOMOLOGATION : 30000
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



CORROSIF AUX YEUX ET À LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu Net : 15-1000L

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666
CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA) ; 1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES URGENCES:

2023-1679
2023-08-03

LANXESS: 1-800-410-3063 (USA) ; 1-866-673-6350 (Canada)

2023-1679
2023-08-03

MODE D'EMPLOI

AGENT DE CONSERVATION DES PEINTURE ET LES REVÊTEMENT

Ce produit est recommandé comme un conservateur en conteneur pour le contrôle des bactéries et des champignons dans les peintures et revêtements à base aqueuse. Ajouter 0,052%-0.067% de ce produit pour fournir l'ingrédient actif de 50-65 ppm. Pour assurer une répartition uniforme du conservateur, disperser lentement ce produit dans le produit tout en l'agitant. Mélanger complètement jusqu'à ce qu'il soit uniformément dispersé dans le produit à traiter.

Ce produit pèse 1,0184 kg par litre.

Il est recommandé que le fabricant de formulation test au sein de la gamme de tarifs sur l'étiquette afin de déterminer un taux effectif pour leur produit spécifique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER

CORROSIF AUX YEUX ET LA PEAU

CAUSE DES DOMMAGES SÉVÈRES AUX YEUX ET DES BRÛLURES À LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL – PEUT CAUSER UNE RÉACTION

CUTANÉE ALLERGIQUE

PEUT ÊTRE MORTEL S'IL EST INHALÉ

MORTEL OU TOXIQUE EN CAS D'INGESTION OU SI ABSORBÉ PAR LA PEAU

ÉVITER TOUT contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. NE PAS avaler. NE PAS respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, bien se laver la peau au savon et à l'eau, puis enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive avant de les réutiliser. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par ce produit.

Les utilisateurs doivent retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipuler ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. Si de telles directives pour le lavage n'existent pas, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément.

2023-1679
2023-08-03

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, et un respirateur complet approuvé par le NIOSH pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Ne pas utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

NE PAS appliquer sur aucun plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer avec des oxydants ou des réducteurs forts. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture pour humains ou animaux lors de l'entreposage, l'élimination du produit ou le nettoyage de l'équipement. Entreposer dans son contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien-aéré.

PREMIER SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer

2023-1679
2023-08-03

les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CETTE MATIÈRE EST CORROSIVE. Il ne peut être conseillé de provoquer le vomissement. Le risque possible de dommage à la muqueuse peut être une contre-indication à un lavage gastrique.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement ou éliminer de les rinçures dans conformément à la réglementation provinciale.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le conteneur conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RÉUTILISABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Date de Fabrication : location for date

2023-1679
2023-08-03

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.